

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 16 avril 2026.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 3
Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI.

Secrétaire de séance :
Christine LE GALL

PROCURATIONS : Anne-Marie VIET à Marina HOCQUET - Laurent DIAS à Sébastien ZOYO - Ludovic COQUILLAT à Virginie DELEAU.

Pour : 25
Contre : 3
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) : Théau FOURNET.

N° DELIB_34_2026

Objet : Budget Primitif pour l'exercice 2026

Rapporteur : Guillaume BEAUMOND

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU les résultats de l'exercice 2025,

SUR la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- ❖ Au niveau de la section de fonctionnement,
- ❖ Au niveau de la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 578 653.22€	6 578 653.22€
Section d'investissement	7 898 550.08€	7 898 550.08€
TOTAL GENERAL	14 477 203.30€	14 477 203.30€

Pour : 25 (Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA)

Contre : 3 (Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI)

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 30 avril 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

La Secrétaire de séance
Christine LE GALL



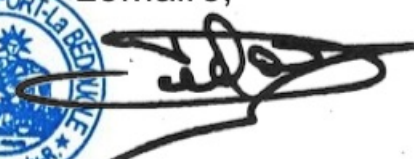
AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260511-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

